

Gérard CAUDRON

Maire



Vice -Président de la Métropole Européenne de Lille

Nous, Maire de Villeneuve d'Ascq,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2,

Vu l'Article L 113-2 du Code de la Voirie Routière,

Considérant qu'il faut modifier l'article 2 de notre arrêté N°2021-28428 du 30 avril 2021 concernant des travaux réalisés par la SNCF RÉSEAU INFRAPOLE NORD PAS DE CALAIS pour effectuer les travaux de démontage et maintenance de nuit au passage à niveau n°7 de la ligne SNCF de Fives Baisieux, rue Gaston Baratte, il convient de prendre toutes dispositions pour en permettre leur réalisation et garantir la sécurité des usagers,

N° 2021- 28451

ARRETONS

Article 1.

L'article 2 de notre arrêté N°2021-28428 du 30 avril 2021 est modifié de la façon suivante :

Durant cette période, la circulation des véhicules de toute nature sera interdite au droit du passage à niveau SNCF N° 7 rue Gaston Baratte pendant toute la durée des travaux, pour permettre à, SNCF RÉSEAU INFRAPOLE NORD PAS DE CALAIS d'effectuer les travaux cités ci-dessus.

Pendant la durée des travaux des itinéraires de déviation seront mis en place par le SNCF:

1-Pour les véhicules venant du boulevard du Comte de Montalembert, les véhicules devront emprunter l'itinéraire suivant, rue Kléber, rue Mangin, rue de l'Abbé Lemire, et rue du Général de Gaulle.

2-Pour les véhicules venant de la rue Gaston Baratte, les véhicules devront emprunter l'itinéraire suivant, rue des Martyrs, rue Galliéni, rue du Docteur Roux, rue Marcel Boudier et rue des Enfants de Sarajevo.

Hôtel de Ville - BP 80089 - 59652 Villeneuve d'Ascq Cedex

Tél. : 03 20 43 50 50

www.villeneuedascq.fr

N° 2021- 28451

Article 2.

Les autres articles de notre arrêté N°2021-28428 du 30 avril 2021 restent inchangés.

Article 3.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

Article 4.

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lille et Monsieur le Commandant de Police de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- SDIS 59 Direction Générale Opérationnelle CS 2068 –59028 LILLE Cedex,
- Monsieur le Directeur de TRANSPOLE à MARCQ-EN-BAROEUL,
- Police municipale de VILLENEUVE D'ASCQ,
- SNCF RÉSEAU-INFRAPOLE NORD PAS DE CALAIS Unité de production Voie de Lille Rue du pont de Tournai -59260 HELLEMES.

Fait à VILLENEUVE D'ASCQ,
Le 06 mai 2021,
Le Maire,

Gérard CAUDRON.



Affiché le :

06 MAI 2021